

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 21 octobre 2019

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4032-2018.

Gazifère inc. – Rapports annuels 2017 et 2018 et Causes tarifaires 2019 et 2020.

Phase 6 (Mise à jour du revenu requis aux fins de fixer les tarifs de 2020).

Demande de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* afin que la Régie ordonne à *Gazifère* de répondre à des demandes de renseignements.

Chère Consœur,

Nous saurions gré à la Régie d'ordonner à *Gazifère inc.* de répondre aux demandes de renseignements suivantes de SÉ-AQLPA.

En effet, afin de protéger nos droits (compte tenu du délai requis par le Règlement de procédure pour que nous logions la présente), nous devons dès aujourd'hui contester les non-réponses de *Gazifère Inc.* à **notre groupe de questions S.É.-AQLPA-6-5**. Dans sa pièce [B-0582, GI-83, Doc.1](#), à sa réponse 6.5.1, *Gazifère inc.* nous réfère à sa [lettre B-0576](#) du 17 octobre 2019 et à ses pièces amendées à venir le 25 octobre 2019. Ceci ne nous permet donc pas de savoir si *Gazifère inc.* répondra ou non à la totalité de nos questions de ce groupe SÉ-AQLPA-6.5, notamment :

- a) afin de connaître le nouveau calendrier de l'extension Thurso,
- b) afin de savoir si les pièces amendées à venir du 25 octobre 2019 considéreront une absence totale de mise en service de cette extension de réseau (et une absence totale de nouvelles ventes à Thurso) durant toute l'année 2020 ou durant une partie de cette année seulement, et enfin et surtout
- c) comment les scénarios d'interfinancement que *Gazifère inc.* nous a fournis en réponses à nos questions SÉ-AQLPA-6.1 seront affectés.

Afin de ne pas dépasser notre délai de contestation, nous logeons donc aujourd'hui la présente contestation des non-réponses de *Gazifère inc.* à notre groupe de questions S.É.-AQLPA-6-5.

Nous invitons cordialement *Gazifère inc.* à s'assurer que, le 25 octobre 2019, elle réponde entièrement à ces questions.

La présente ne préjudicie pas à notre droit d'interroger *Gazifère inc.* sur les pièces amendées qui seront effectivement déposées le 25 octobre 2019, tel qu'indiqué par la Régie.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).